

SOMMAIRE

INTRODUCTION	_____	03
APPARTENANCE	_____	05
PREMIÈRE PARTIE : LES RITUELS	_____	06
Rituel I- Accueil matinal et prière	_____	07
Rituel II- Arrivée en classe et sortie	_____	08
Rituel III- Rencontre professeurs – parents	_____	09
Rituel IV- Accueil d'un conférencier et sorties éducatives	_____	10
Rituel V- Vie spirituelle	_____	11
DEUXIÈME PARTIE : LES CODES	_____	12
Code I- Fonctionnement du collège	_____	13
a- Circulation dans l'établissement		
b- Absences – Retards		
c- Récréations		
Code II- Tenue vestimentaire	_____	16
Code III- Hygiène, santé, sécurité	_____	17
Code IV- Matériel	_____	18
Code V- Travail scolaire	_____	19
Code VI- Charte de classe	_____	20
Code VII- Sanctions	_____	21

Code VIII- Evaluations (contrôles et examens) _____ 22

Code IX- Résultats _____ 22

FORMULE D'ENGAGEMENT _____ 23



INTRODUCTION

« La Boussole de notre École » est le document qui, définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement, fixe les droits et les devoirs des apprenants et organise les relations au sein de la communauté éducative.

« Les gens ont des montres, rarement des boussoles... » Ce document est donc une boussole qui garde le cap vers cet invisible, la formation de l'apprenant qui est essentiel. Créer des liens, s'approprier et approprier les autres afin de mieux vivre-ensemble et devenir des citoyens sans frontières, « lumière du monde ».

La boussole garantit la marche sur le bon chemin, suivant des règles bien précises. Et, à l'école, les règles sont indispensables, car elles assurent le bon chemin, et permettent de rendre les apprenants disponibles à une transmission des savoirs qui se veut progressive, exhaustive et qui les préparent à devenir des citoyens.

La boussole guide vers les objectifs en créant un cadre favorable. Le but de ce document est de créer un cadre propice à l'épanouissement de l'apprenant et de donner vie à la mission éducative. Via « la Boussole de notre École », les acteurs éducatifs travaillent ensemble harmonieusement pour définir les conditions optimales de « l'apprendre- ensemble » (Mérieu, 2004).

*A l'instar de la boussole qui fournit une direction du « Nord », ce document se veut donc un excellent levier qui permet d'ajuster, de manière créative et cohérente, les différents **RITUELS** et **CODES** éducatifs.*

★ « C'est une question de **discipline**, me disait plus tard le petit prince ». (Saint-Exupéry) ★

Que Jésus- le Petit-Prince divin accompagne de près notre démarche pédagogique, sous l'égide de Marie l'étoile de notre école, et oriente nos actions en vue de la Gloire de Dieu.



APPARTENANCE

« Si tu *m'apprivoises*, nous aurons besoin l'un de l'autre.

Tu seras pour moi unique au monde, je serai pour toi unique au monde. »

Adhérer à l'École Notre-Dame Sahel-Alma, c'est appartenir à une Famille. La dimension familiale et sociale est omniprésente dans notre logique éducative. Au sein de notre école, via l'éducation, on insuffle à la famille, et par conséquent à la société, les valeurs de l'Évangile en formant des apprenants qui ont le sens de Dieu et qui sont capables de vivre leur foi en respectant celle des autres.

Fidèles à nos valeurs de référence, misant sur l'évolution de la personne humaine, nous formons des élèves fiers de leur appartenance à l'école et fiers d'être des citoyens libanais, « *sel de la terre et lumière du monde* » (Mt 5).

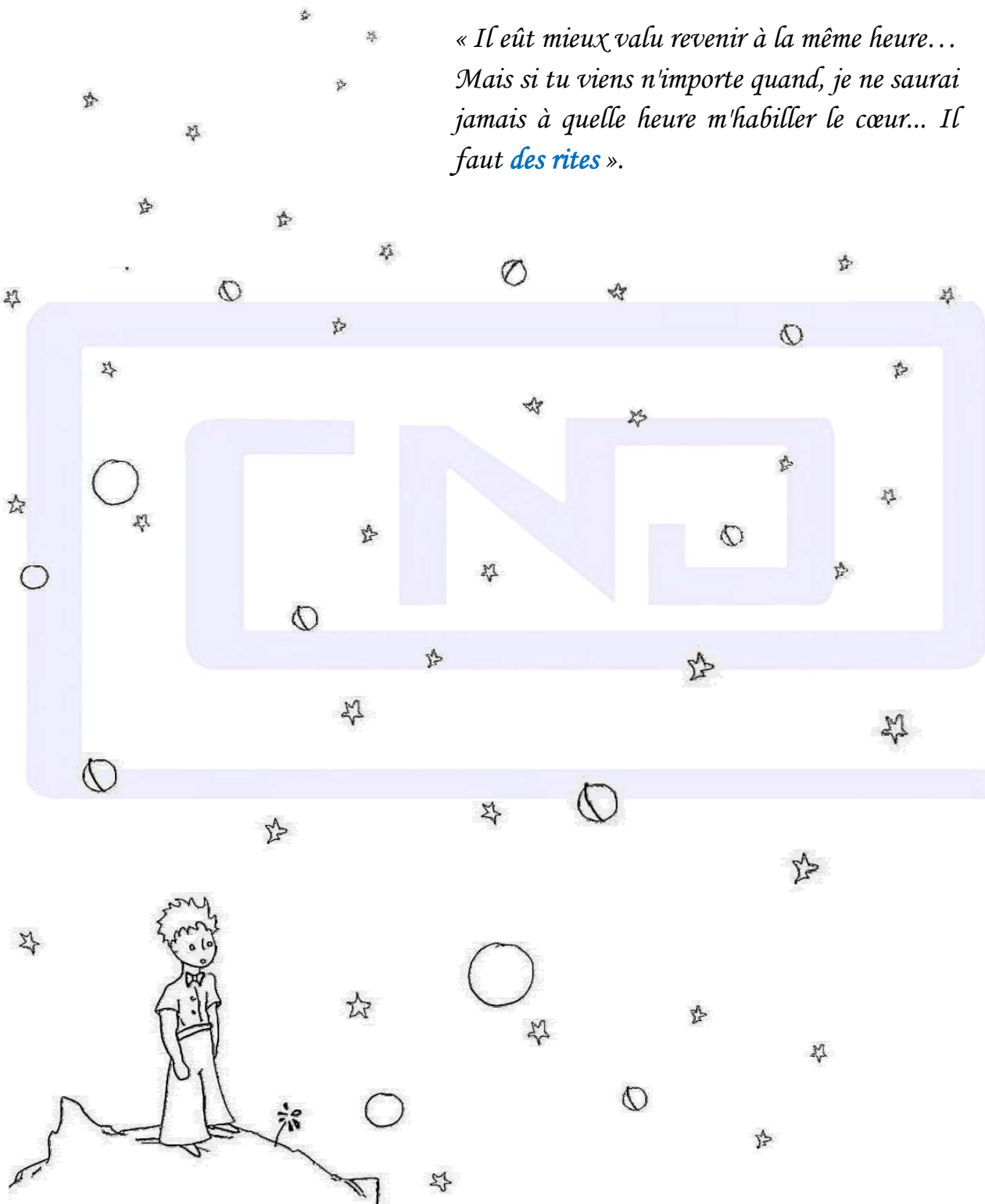
Notre tâche éducative est une Mission. Nous visons l'éducation intégrale et harmonieuse des jeunes en les préparant à la vie qui les attend dans le monde d'aujourd'hui, en alliant fidélité à la culture libanaise, à ses traditions, et ouverture aux autres cultures.

Les Paroles du Patriarche Elias Hoyek illuminent notre mission : « *Sachons que l'Education exige un travail silencieux et discret, le travail du semeur qui laboure, sème, compte sur Dieu et attend...* ».



PREMIERE PARTIE : LES RITUELS

*« Il eût mieux valu revenir à la même heure...
Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai
jamais à quelle heure m'habiller le cœur... Il
faut **des rites** ».*





RITUEL I : ACCUEIL MATINAL ET PRIÈRE

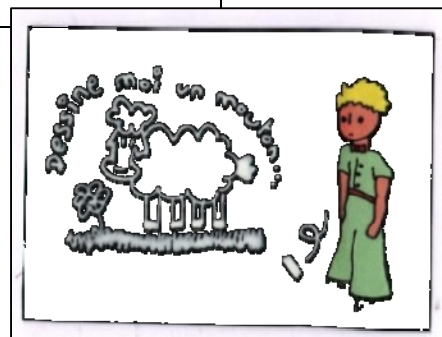
« Alors vous imaginez ma surprise, **au lever du jour**, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait: *S'il vous plaît...dessine-moi un mouton!* ».

Au lever du jour, à l'école Notre-Dame Sahel-Alma on ouvre nos portes à 7h15 pour un accueil vigilant et paisible. Tout apprenant est invité à :

- * Saluer et dire « bonjour » à tout le monde,
- * se mettre en rang calmement et se préparer pour le rituel du matin (prière et hymne national) afin de participer à la louange matinale du Seigneur, selon l'organisation suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>Lecture de l'évangile</i>	<i>Hymne national</i>	<i>Prière pour la sainte Vierge</i>	<i>Prière selon la spiritualité du Patriarche Elias Hoyek</i>	<i>Intentions pour le monde</i>
« <i>Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier</i> » (Ps119)	« <i>Son aspect est comme le Liban, Distingué comme les cèdres</i> ». (Ct5)	« <i>Marie gardait toutes ces choses, et les repassait dans son cœur</i> » (Lc2)	« <i>Mon Dieu, faites que je vive et meure dans l'accomplissement de Votre bon plaisir</i> »	« <i>Les mains ouvertes devant toi Seigneur pour t'offrir le monde !</i> »

- * défiler paisiblement en classe



RITUEL II: ARRIVÉE EN CLASSE ET SORTIE

« J'ai des *amis* à découvrir et beaucoup de *choses* à connaître »

A-Arrivée en classe

Après l'accueil du matin, les apprenants défilent vers leurs classes, endroit de vie et d'apprentissage.

La ponctualité de tous est indispensable au bon déroulement des cours.

B-Sortie

En quittant les salles de classes les apprenants sont censés :

- * Ranger leurs affaires.
- * Ranger leurs pupitres.
- * Sortir en respectant le système de circulation.

Après la sortie, les salles de classes ne sont plus accessibles. Tout objet oublié sera récupéré le lendemain matin. L'apprenant doit commencer à assumer ses responsabilités.



RITUEL III: RENCONTRES PROFESSEURS – PARENTS

« *Les enfants doivent être indulgents envers les **grandes personnes.*** »

Plusieurs rencontres sont programmées durant l'année scolaire entre les acteurs éducatifs à l'école et les parents :

- * Une réunion d'informations générales où la responsable du cycle et les institutrices présentent les acteurs éducatifs ainsi que le règlement de l'école est organisée au début de chaque année scolaire.
- * Une réunion pédagogique parents/enseignants se fait au début de chaque année scolaire pour présenter les enseignants de classe et les modalités de travail.
- * Des rencontres individuelles parents/enseignants se font sur rendez-vous, pour des entretiens individuels à la demande des enseignants ou des parents.
- * Des réunions pédagogiques parents/enseignants se font au cours de l'année scolaire pour la discussion du rendement des apprenants.
- * Des invitations à des occasions différentes seront envoyées aux parents des élèves tout au long de l'année.
- * Des circulaires peuvent servir de lien entre l'école et les parents. Elles contiendront des informations concernant des sorties, des activités qui se font en classe ou des directives hygiéniques ou sanitaires, des remarques individuelles...

Le chef d'établissement et les responsables des cycles se tiennent à la disposition des parents, sur rendez-vous.

RITUEL IV : ACCUEIL D'UN CONFÉRENCIER ET SORTIES ÉDUCATIVES

« C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie "créer des liens"... »

A - Accueil d'un conférencier

Notre invité est une personne ressource. Écouter attentivement son intervention et ses propos, lors d'une conférence bien organisée est une source d'enrichissement pour nous. Pour cela nous sommes invités à :

- * Accueillir le visiteur cordialement (se lever en preuve de courtoisie).
- * S'écouter les uns les autres et communiquer avec respect.
- * Bien organiser l'entretien dans le but de profiter au maximum de la richesse des connaissances et de l'expérience du visiteur.

B- Sorties éducatives

La direction organise des sorties éducatives en vue de faire découvrir aux apprenants le monde réel et de leur permettre de vivre de nouvelles expériences.

Pour chaque sortie la direction informe les parents à travers une circulaire, et s'engage à assurer sécurité et conditions favorables.



RITUEL V- VIE SPIRITUELLE

« *Ma maison cachait un **secret** au fond de son **cœur** »* »

« *Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur* » (Mt 6, 21). Au sein de notre « maison » à l'école Notre-Dame Sahel-Alma, nous œuvrons à la formation du disciple du Christ.

- * Les prières du matin inaugurent nos journées.
- * Les messes régulières nous sanctifient par la présence vivifiante du Christ.
- * Les rencontres catéchétiques éveillent en nous la Foi du Christ.
- * Les fêtes spirituelles chrétiennes sont célébrées fréquemment afin de chercher Dieu en nous.

« *Si le Seigneur*

ne bâtit la Maison,

les bâtisseurs

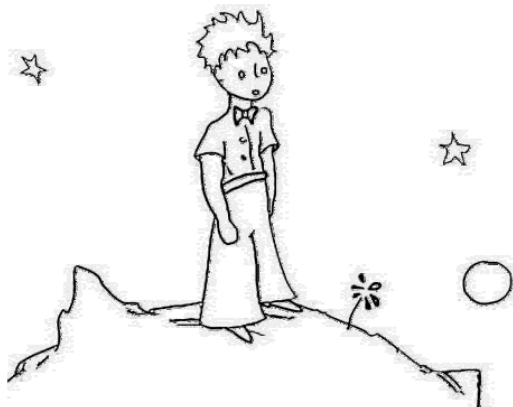
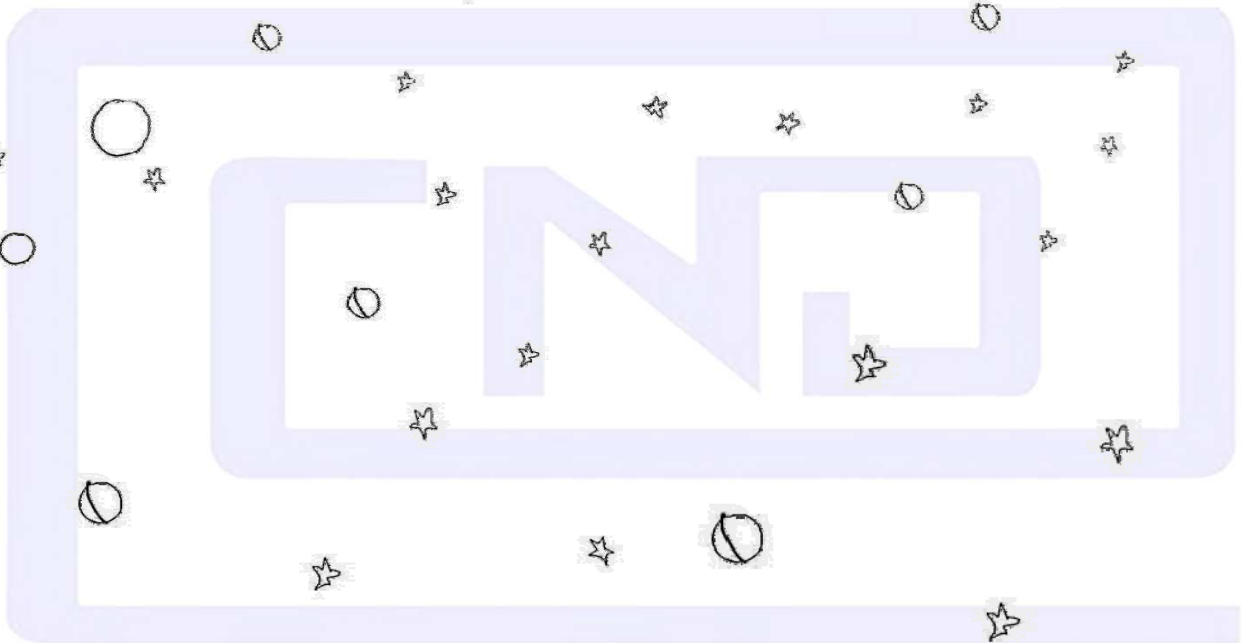
travaillent en Vain »

(Ps126)



DEUXIEME PARTIE : LES CODES

« L'autorité repose d'abord sur la raison.
J'ai le droit d'exiger l'obéissance parce
que mes *ordres sont raisonnables.* »



CODE I- FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

« Quand le mystère est trop impressionnant on n'ose pas *désobéir* ».

A-Circulation dans l'établissement

Nous sommes nombreux à circuler dans les locaux. Nous insisterons donc pour que soient respectées les règles établies pour les entrées, les sorties et les déplacements dans l'établissement.

Les apprenants qui se rendent aux différentes salles d'activités scolaires (labo, info, dessin,...) ne doivent pas perturber les autres cours sur le trajet.

Pendant les récréations tous les apprenants doivent descendre dans la cour calmement. Ils ne doivent sous aucun prétexte (recherches ou autres) rester en classe. En cas de travail de recherche encadré, une autorisation de la responsable du cycle est nécessaire.

B-Arrivée et sortie au cycle complémentaire :

Tous les apprenants se rangent dans la cour à la première cloche à l'emplacement qui leur est réservé. A la deuxième cloche ils montent en classe.

L'apprenant ne quitte pas l'école durant l'horaire scolaire et ne change pas de moyen de transport que suite à une demande par écrit, ou un message téléphonique de la part des parents et après l'accord de la direction.

C- Absences et Retards

L'apprenant qui arrive en retard est sujet de perturbation et provoque l'interruption du cours. Il rate également une partie de l'explication. Pour cela, les apprenants doivent se conformer à l'horaire adapté ci-dessus.

- Toute absence doit être signalée dès le début de la journée.
- Pour une absence prolongée de plus de trois jours, l'apprenant doit être muni d'un rapport médical.
- Les rendez-vous médicaux sont à éviter durant l'horaire scolaire.
- Pour une absence prévisible, une autorisation préalable est indispensable.
- Tout retard même aux interclasses est punissable. Un apprenant retardataire doit se présenter auprès de la surveillante pour se justifier et n'entre en classe qu'avec un billet d'excuse.

D-Récréations

Les apprenants ont droit à deux récréations par jour. Les récréations se déroulent dans la cour du cycle. Ils sont surveillés durant les deux récréations par la surveillante du cycle.

Les apprenants sont tenus à écouter les directives de la surveillante et à s'abstenir de toute action violente verbale ou autre (jeux de mots, de mains, ou attitudes de conflits,...) et à respecter l'espace de vie de chacun.

Les apprenants devraient veiller à ce que leur **attitude** et leur **langage**, tant dans le cadre de l'école que dans les abords, soient conduits par le respect de soi-même et des autres.

A la fin de la récréation, les apprenants se rangent dans la cour et attendent la surveillante pour se rendre en classe dans le calme.

Sortir de la classe en dehors des récréations ne peut être qu'exceptionnel. L'autorisation est laissée à l'appréciation du professeur.

CODE II- TENUE VESTIMENTAIRE

« *La fleur n'en finissait pas de se préparer à être belle, à l'abri de sa chambre verte. Elle choisissait avec soin ses couleurs. Elle s'habillait lentement,...* »

La tenue marque l'appartenance à notre école et valorise le bien-être. Pour cela le port du costume est obligatoire.

Les apprenants doivent porter l'uniforme scolaire dans un état propre et présentable.

En hiver :

- Pour les garçons, le pantalon bleu marine, la chemise carreau et le pull bleu marine.
- Pour les filles, le pantalon bleu marine, la chemise carreau et le pull bleu marine.

Au printemps :

- Pour les garçons, le pantalon bleu marine avec un polo bleu.
- Pour les filles, la jupe carreau avec un polo jaune ou chemise jaune.
- Le jour de l'activité sportive, la tenue de sport est impérative (short et T-shirt en été et survêtement en hiver).

Les anoraks et les chaussures doivent être noirs, bleu marine

CODE III- HYGIENE, SANTÉ, SECURITÉ

« C'est *le temps* que tu as perdu pour ta rose qui fait *ta rose si importante*. »

A-Hygiène

- La propreté conditionne l'hygiène, donc tous les locaux doivent être respectés.
- Chaque apprenant doit contribuer personnellement en maintenant une bonne hygiène.
- On ne mange pas en classe ni dans les couloirs.
- Le chewing-gum n'est pas autorisé à l'école.
- Il est demandé aux parents de veiller à ce que la tenue de leur enfant soit simple et correcte, ainsi qu'aux règles élémentaires d'hygiène. Pas de maquillage ni de piercing, pas d'extravagance, (coiffure des garçons et des filles) la discrétion est de mise.

B-Santé

- Les parents sont tenus de signaler au début de l'année si leur enfant a un état de santé à surveiller par un certificat médical.
- Un élève malade n'est pas supposé venir à l'école.
- L'absorption de médicaments ne peut se faire que sous contrôle de l'infirmière et sur prescription médicale.
- En cas de blessure ou de malaise, l'apprenant se rend au bureau de la surveillante qui l'accompagnera à l'infirmerie. Les parents doivent être contactés selon le cas pour venir récupérer leur enfant.
- Il est interdit de fumer dans l'établissement sous peine de sanction grave.

C- Sécurité

- L'apprenant est responsable de ses objets personnels.
- L'apprenant doit respecter les installations de sécurité.
- Toute dégradation constitue une faute grave et une contribution financière peut être exigée en réparation des dommages causés par l'apprenant.
- Aucune personne étrangère n'a accès au collège sans autorisation du chef d'établissement
- Tout ce qui peut nuire à la santé et à la sécurité individuelle ou collective, tout comportement violent ou dangereux pour soi ou pour les autres, toute introduction ou utilisation d'objets de valeur ou de produits dangereux ou illicites sont formellement interdits dans l'établissement et à ses abords sous peine de sanction grave.
- **N.B** : En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'école ne peut être engagée.

CODE IV- MATERIELS

*« Et moi je possède les étoiles,
puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder».*

Chaque apprenant a l'obligation d'apporter matériel et manuel nécessaires au bon déroulement de chaque cours.

Les apprenants n'ont pas à introduire dans l'école des objets ou des publications n'ayant pas des fins pédagogiques ou éducatives (Revue, lecteur, M.P3, téléphone portable ...). Si un objet interdit se manifeste dans l'école, il sera confisqué et maintenu à la direction.

L'établissement s'engage à mettre à la disposition des élèves des locaux et du matériel propre et en bon état. En contrepartie il leur est demandé de préserver les installations et le matériel (pédagogique, informatique) mis à la disposition de tous. Toute dégradation exige une réparation, qui pourrait être financière, de la part du contrevenant.

Pour le respect du cadre de vie, l'apprenant est emmené à :

- Garder en bon état tous les instruments et les matériels existant à l'école.
- Rendre tout ce qui est emprunté du CDI en bon état et à la personne en charge.
- Eviter d'emprunter des affaires d'autres élèves.
- Garder son lieu de vie dans le meilleur état de propreté.
- Acquérir des attitudes économiques et écologiques en évitant toute forme de gaspillage (eau, lumière, papiers...).

CODE V- TRAVAIL SCOLAIRE

*« Il faut exiger de chacun ce que **chacun peut donner**, reprit le roi. L'autorité repose d'abord sur la raison ».*

A-Travail en classe

Un apprenant tire tout le profit possible dans sa classe dans la mesure où il travaille au jour le jour, par lui-même et dans une ambiance motivante. Il est censé accomplir ses tâches quotidiennes dans les meilleures conditions. Tout manquement à ses tâches, qui favorisent la fixation des connaissances apprises en classe, entraîne des lacunes dont le cumul mène inévitablement à l'échec.

A-Travail à la maison

Les devoirs et les leçons sont indispensables pour l'entraînement des apprenants à l'application des notions apprises en classe. Un calendrier répartissant les tâches par jour et par matière est distribué au début de l'année pour chaque classe avec une estimation moyenne de la durée exigée. Les apprenants sont censés exécuter le travail individuellement et le rôle des parents est d'assurer une bonne ambiance de travail et une supervision générale.

B- Travail de recherche

Un travail de recherche sert à favoriser l'épanouissement des apprenants et à les ouvrir sur la culture. Les consignes sont données par le professeur et c'est l'apprenant seul qui est emmené à les suivre et à rédiger sa propre démarche. Les parents n'ont rien à apporter à ce type de travail de même la bibliothécaire sinon cette tâche sera réduite à une exécution du type «copier-coller» inutile !

CODE VI- CHARTE DE CLASSE

*« Je crois qu'il profita, pour son évasion, d'une migration d'oiseaux sauvages.
Au matin ... il **mit sa planète bien en ordre** »*

Dans notre établissement scolaire, les règles de vie sont clairement établies ; ce qui garantit un travail réussi ; pour cela, une charte de classe est établie, en début d'année, avec les enfants, pour que les «permis» et les «non permis» soient clairs pour tous.



CODE VII- SANCTIONS

« Et en effet, sur la planète du petit prince, il y avait comme sur toutes les planètes, de *bonnes* herbes et de *mauvaises* herbes. »

Infractions	1 ^{ère} fois/ trimestre	2 ^{ème} fois/ trimestre	3 ^{ème} fois/ trimestre	4 ^{ème} fois/ trimestre	5 ^{ème} fois et +	
Retard matinal	Avertissement oral	Avertissement oral	Avertissement écrit et signé par les parents	Exclusion d'une heure de classe	Selon les cas, la responsable du cycle et la directrice de l'établissement prendront la décision convenable	
Retard inter-classe	Avertissement oral	Avertissement oral	Exclusion de 10mn de classe	Exclusion d'une période de classe		
Paresse	Avertissement oral + devoir à faire	Devoir à faire + nom écrit en bleu	Devoir à faire + nom écrit en rouge + signature des parents	Avertir par téléphone les parents		
Indiscipline	Avertissement oral si minime	Avertissement oral + retrancher des points de la note de classe	Compensation par un travail social (voir la responsable du cycle)	Avertir ou convoquer les parents selon le cas		
Sécurité	Avertissement oral si minime, sinon avertir la responsable du cycle					
Tricherie	- 1 point si minime sinon avertir directement la responsable du cycle					
Endommagement des biens	Avertissement oral si minime et non intentionnel	Sinon la responsable du cycle décidera soit une auto réparation ou un remboursement				
Oubli des affaires	Avertissement oral	Avertissement oral	Avertir les parents par une note sur l'agenda	Retirer des points de la vie scolaire		

Un effet cumul est évident : ex. on convoquera les parents d'un apprenant ayant deux fois raté un devoir en 2 matières différentes.

CODE VIII- EVALUATIONS

« *Les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de **toujours** et **toujours** leur donner des **explications*** ».

Au cycle complémentaire et durant une année les élèves passeront 3 contrôles et 2 examens. La note du contrôle est la moyenne des récitations et celle d'une évaluation sommative (50%-50%). Cependant la note de l'examen est unique. Les élèves seront informés pour les évaluations sommatives (contrôles, examens) et doivent se préparer convenablement. Le professeur peut sans les avertir réaliser des évaluations formatives et les apprenants sont censés être prêts à les passer. La moyenne générale est calculée selon la relation suivante :

- 50% moyenne des contrôles
- 50% moyenne des examens

Une moyenne de 10/20 au minimum est exigée pour un passage de classe.

CODE IX- RESULTATS

« *Il faut exiger de chacun ce que chacun peut **donner*** ».

Des livrets sont remis aux parents 5 fois par an, 3 fois pour les informer de la performance de leurs enfants au travail quotidien et 2 fois de leur performance au travail cumulatif.

En principe 3 conseils de classe auront lieu. Le premier après le premier contrôle, le second après le premier examen et enfin à l'examen de fin d'année pour décider du passage des classes.

Les apprenants sont censés faire signer les livrets par l'un des parents et rendre le coupon dans un délai de deux jours auprès du surveillant.

FORMULE D'ENGAGEMENT

"Et c'est ainsi que je fis la connaissance du petit prince. "

Je, soussigné(e),apprenant en classe de
..... atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

Date:

Signature: